

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT***
☒ **LA DESTRUCTION***
☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse :

06414 Cannes

Nature des activités :

Qualification :

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 –Bufo spinosus		Dérangement des espèces au lancement des travaux et faible risque de destruction (individus encore présents sur le site au lancement des travaux après les phases de défavorabilisation). Déplacement des individus trouvés sur la zone de chantier afin d'éviter le risque de destruction et relâche sur des habitats favorables à proximité en dehors des emprises chantier.
Crapaud épineux		
B2 –Hyla meridionalis		
Rainette méridionale		
B3 –Pelophylax ridibundus		
Grenouille rieuse		
B4 – Natrix helvetica		
Couleuvre helvétique		
B5 –Natrix maura		
Couleuvre vipérines		
B6 –Podarcis muralis		
Lézard des murailles		
B7 –Anguis veronensis		
Orvet de Vérone		
B8 - Tarentola mauritanica		
Tarente de Maurétanie		
B9 – Barbus meridionalis		
Barbeau méridional		
B10 - Sciurus vulgaris		
Ecureuil roux		
B11 – Erinaceus europaeus		
Hérisson d'Europe		

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Sécurité des personnes : Cette action est l'une des 47 actions prévues au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes-Lérins, signé le 20 mai 2021. Cet aménagement combiné à la création de l'ouvrage de rétention de Carimaï (Action 6-3 du PAPI complet) et aux travaux prévus sur la petite Frayère (7-5a et 7-5b du PAPI complet) en amont du quartier ont pour finalité la suppression quasi-totale de tous les débordements impactant le quartier Bocca, à Cannes, pour une crue centennale (plus de 5 500 habitants mis hors d'eau).

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

.....

Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place avec relâcher différé ☒

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : **relâché immédiat en dehors de la zone de chantier**

-

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐

Capture avec épuisette ☒ Pièges ☒ Préciser : **pêche électrique**.....

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

.....

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :

Destruction des œufs ☐ Préciser :

Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☒ Préciser : **risque de destruction non nul liée à la réalisation de travaux à l'aide d'engins de chantier**.....

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : titulaires d'une licence, d'une maîtrise ou diplômé d'une école d'ingénieur dans les domaines de la préservation et la conservation de la biodiversité.

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

Une phase de défavorabilisation du site et libération des emprises est prévue

- Défavorabilisation du site et libération des emprises :
- Intervention sur la végétation herbacée et arbustive : entre septembre / octobre.
- Intervention sur la végétation arborescente : entre septembre et novembre

Les travaux se dérouleront en continuité directe de cette première phase de défavorabilisation ;

Toutes ces phases sont sensibles pour la faune citée dans le CERFA : un accompagnement par un écologue est prévu à chacune de ces phases.

ou la date : ...

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : PACA

Départements : Alpes-Maritimes

Cantons :

Communes : Cannes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les mesures prises pour l'ensemble de ces espèces sont décrites dans le dossier de demande de dérogation associée. Il s'agit notamment des mesures suivantes pour l'herpétofaune et l'ichtyofaune :

MR01 – Assistance environnementale en phase travaux par un écologue

MR02 – Adaptation du calendrier et des horaires des travaux au cycle biologique des espèces

MR05 – Défavorabilisation du site et libération des emprises

MR06 – Sauvegarde de la faune piscicole et maintien de la continuité

MR07 – Prévention et gestion des pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier

MR08 – Adaptation du chantier pour limiter les pièges à faune

MR12 – Remise en état des milieux naturels et gestion du site post-travaux

Suite sur papier libre (cartographie des mesures)

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi par un écologue durant la phase chantier ;

Suivi après travaux pendant 7 ans au pas de temps suivants : Année N+1, N+2, N+3, N+5, N+7 ; Un compte rendu des suivis sera mis à disposition de la DREAL.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Cannes

le 23/10/2025

Votre signature

Pour le Président et par délégation, le Vice-Président délégué à l'Assainissement, aux Eaux pluviales et à la GEMAPI

